



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 7624

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le devenir de l'unité de production fret SNCF de Longueau (UP Fret). Dernièrement, la direction SNCF de l'établissement industriel de maintenance du matériel (EIMM) a informé les délégués du personnel de nouvelles baisses de charges de travail sur le site se traduisant par la perte de 100 000 heures de travail ainsi que les emplois équivalents. C'est ainsi que pour la seule année 2002, 7 emplois seraient appelés à disparaître. Pour 2003, 8 % à 10 % de l'effectif serait supprimé. Il tient à rappeler que l'UP Fret, qui regroupe 194 cheminots, est reconnu nationalement pour ses compétences, son savoir-faire, sa facilité d'adaptation aux évolutions des techniques et des technologies, pour sa productivité, qui a augmenté de 25 % en dix ans. Il a obtenu en 2001 la norme de qualité ISO 9002, il est le seul établissement directeur pour l'entretien et la maintenance des citernes hydrocarbures et il est responsable de l'entretien de quelque 80 000 wagons représentant 60 % du parc matériel de la SNCF. Ce site bénéficie donc de sérieux atouts qui devrait permettre d'asseoir durablement son avenir. Or il n'en est rien. Il demande donc quelle démarche il entend effectuer auprès de la direction de la SNCF afin que soit étudiée toute proposition alternative garantissant la pérennité du site de Longueau et les emplois s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le développement du fret ferroviaire, en particulier pour répondre aux attentes de la société en matière d'environnement, de sécurité et de décongestion des axes routiers, constitue une priorité de la politique des transports. Face à la situation préoccupante de ce secteur d'activité, le Premier ministre a décidé de confier aux sénateurs Haenel et Gerbaud une mission parlementaire sur ce sujet ; un rapport doit être remis en mars prochain. Sans attendre les conclusions des travaux de la mission, il est évident que pour poursuivre une véritable politique de développement du fret, l'entreprise ferroviaire devra savoir réagir à son environnement économique et répondre au mieux aux attentes de ses clients en matière de fiabilité et de qualité. Pour répondre à ces objectifs l'organisation de certains établissements est actuellement adaptée. La SNCF confirme que les adaptations correspondent à des ajustements internes des moyens en fonction des missions confiées à chaque entité. La région Picardie conserve son rôle de zone ferroviaire de toute première importance, avec le transit correspondant aux échanges nord-sud et est-ouest tant à l'échelle nationale qu'europpéenne ; ceci justifie pour l'avenir qu'y soient maintenus des activités de maintenance de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7624

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4552

Réponse publiée le : 17 février 2003, page 1230